



## **Education, Sport, Culture...**

*Madame, Monsieur,*

*Notre jeunesse est notre avenir et nous devons tout mettre en œuvre pour aider nos jeunes générations à affronter les années qui viennent. Nous vivons les prémices d'un avenir incertain (épidémies, chômage, mouvements divers...). Il nous faut aider les jeunes de notre village, avec nos modestes moyens, tout en leur rappelant les principes citoyens et en particulier l'effort individuel, véritable ascenseur vers l'autonomie.*

**L'éducation** : si les contenus pédagogiques relèvent de notre vénérable institution, à savoir le Ministère de l'Éducation Nationale, il n'en demeure pas moins que la collectivité de rattachement doit veiller à la bonne marche de la vie scolaire : le confort et l'environnement de l'école. A Tournes, nous avons la chance de pouvoir compter sur des locaux mis à disposition d'un Syndicat Intercommunal (Belval, Ham-les-Moines, Haudrecy, Sury et Tournes). Ce sont ainsi 160 élèves qui viennent quotidiennement assister aux cours et pour certains y déjeuner. Les premiers locaux, mis en service en 1979, ont bien vieilli, mais ils méritent maintenant un certain entretien et un rajeunissement, indispensables pour une école de qualité.

**Le Sport** : Notre village, classé commune sportive 2018-2022, ne compte pas moins de 10 associations qui regroupent un grand nombre de licenciés, tous jeunes, des poussins aux octogénaires... Nos équipements sont souvent sommaires et il faut envisager la construction d'une salle de sports, suite aux décisions d'implantation du cabinet médical et de la future pharmacie. Ce projet est encore au stade embryonnaire (implantation, profil.....). Nous menons une étude avec tous nos partenaires pour parvenir à la meilleure esquisse.

**La Culture** : Il s'agit trop souvent du parent pauvre ; or, sans la culture, l'homme ne s'élève pas. La culture s'acquiert quotidiennement, bien sûr grâce aux études, mais encore par une imprégnation continue, que ce soit au travail ou pendant les loisirs, tout au long de la vie. Notre histoire, les créations artistiques et nos coutumes participent à notre culture. Nous avons déjà édité un livret recensant notre patrimoine bâti et nous voulons aller plus loin, en profitant du savoir-faire local. A cette fin, nous allons vous proposer différents projets :

- des expositions ponctuelles d'artistes locaux à la salle des associations.
- nous voudrions organiser une animation autour du patrimoine culinaire local, lors de la journée du patrimoine, le dimanche 20 septembre, si les mesures de lutte contre le coronavirus le permettent.

*Bien à vous,*

Gérard CARBONNEAUX  
Maire de Tournes



# Réunions du Conseil Municipal

---

## **Conseil municipal du 10 juillet 2020 - 20h00**

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)).

### **Présents**

ANGARD Gil, ANSELMO Pascale, BOCQUET Corinne, CLAUSSE Philippe, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette, PRZYBYLSKI Johann, VAN DEN ABEELE Chantal.

### **Absents ayant donné pouvoir**

BERTRAND Isabelle (pouvoir à ANSELMO Pascale).  
CARBONNEAUX Gérard (pouvoir à HAPLIK Aline).  
DANCRE Romaric (pouvoir à CLAUSSE Philippe).

### **Absents excusés**

FAY Thibault, RENOLLET Mathilde, WEBER Gwénaél.

### **Secrétaire de séance**

Mme BOCQUET Corinne.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme HAPLIK Aline, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme BOCQUET Corinne comme secrétaire de séance.

### **Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le Conseil désigne à l'unanimité par vote à bulletins secrets :

**Délégués titulaires** : CARBONNEAUX Gérard, HAPLIK Aline, CLAUSSE Philippe.

**Délégués suppléants** : ANSELMO Pascale, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette.

La séance est levée à 20h35.

.



## **Conseil municipal du 24 juillet 2020 - 20h00**

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)).

### **Présents**

ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, DANCRE Romaric, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette.

### **Absents ayant donné pouvoir**

ANGARD Gil (pouvoir à CARBONNEAUX Gérard).

BOCQUET Corinne (pouvoir à ANSELMO Pascale).

FAY Thibault (pouvoir à DANCRE Romaric).

PRZYBYLSKI Johann (pouvoir à CLAUSSE Philippe).

RENOLLET Mathilde (pouvoir à LENOBLE Christian).

VAN DEN ABEELE Chantal (pouvoir à HAPLIK Aline).

WEBER Gwénaél (pouvoir à BERTRAND Isabelle).

### **Secrétaire de séance**

Mme Isabelle BERTRAND.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Isabelle BERTRAND comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 8 juin 2020 est approuvé.

### **Marché pour l'extension du columbarium**

Le Conseil émet à l'unanimité (moins 1 abstention sur le choix de l'entreprise) un avis favorable au projet d'extension proposé par la commission des travaux. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise POMPES FUNEBRES PAQUET - 08430 POIX-TERRON pour un montant T.T.C. de 39 683,00 euros.

### **Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports**

A l'unanimité, le Conseil attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle omnisports au Cabinet LENOIR ET ASSOCIÉS, "Le Parvis Saint-Laurent" - 57 rue des Fossés - 10403 NOGENT-SUR-SEINE, pour un montant hors taxes de 121 625,00 €, soit un montant TTC de 145 950,00 €, conformément au choix de la Commission



d'Appel d'Offres du 18 juin 2020. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

### **Mise aux normes de la mairie et de l'accès à l'église**

Le Conseil adopte à l'unanimité l'opération de mise aux normes de la mairie et de l'accès à l'église telle que présentée dans le projet établi par le maître d'œuvre, à savoir le cabinet d'architectes TDA. Il autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de passation de marché pour la réalisation des travaux pour un montant prévisionnel hors taxe de 208 065,77 €. Il accepte le coût des honoraires de l'architecte à hauteur de 9 % du montant prévisionnel des travaux, soit 18 725,92 euros HT et 22 471,10 € TTC.

### **Remboursement d'arrhes pour la location de la salle des fêtes**

A l'unanimité, le Conseil décide de rembourser le montant des arrhes versées par deux particuliers, en raison de l'annulation de la location du fait du confinement et des mesures sanitaires.

### **Convention d'occupation du domaine communal au profit de LOSANGE**

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec la Société LOSANGE une convention d'occupation du domaine communal pour l'implantation d'un Sous Répartiteur Optique (SRO) dans le cadre du déploiement du très haut débit par la fibre optique sur la commune de Tournes.

### **Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

A l'unanimité, le Conseil adopte le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

### **Composition de la commission communale des impôts directs**

Le Conseil est informé de la nomination par la Directrice départementale des finances publiques du département des Ardennes des membres de la commission communale des impôts directs, présidée par Monsieur le Maire, membre de droit.

**Commissaires titulaires** : HAPLIK Aline, CLAUSSE Philippe, BERTRAND Isabelle, WEBER Gwénaél, PRZYBYLSKI Johann, MARCHAND Annette.

**Commissaires suppléants** : RENOLLET Mathilde, BROUTIN Pierre, BASTIEN Jean-Marc, VELPRY Jean-Pierre, SERDYNSKI Henri, RICHARD Roger.



### **Interventions des adjoints**

Philippe CLAUSSE, 2<sup>ème</sup> adjoint : arrêté préfectoral restreignant l'usage de l'eau jusqu'au 31 octobre et projet d'enquête d'opinion auprès de la population.

Pascale ANSELMO, 3<sup>ème</sup> adjointe : activités dans le cadre du CCAS (voir les comptes-rendus en pages suivantes).

Aline HAPLIK, 1<sup>ère</sup> adjointe : bilan des manifestations organisées dans le cadre du 14 juillet et informations sur les prochaines manifestations (Bois de la Rosière et journée du patrimoine).

Christian LENOBLE, 4<sup>ème</sup> adjoint : travaux d'entretien et petites réparations réalisés au cours des dernières semaines.

### **Signalisation des lotissements Goulma II et III**

Le Conseil décide d'apposer des panneaux directionnels indiquant les lotissements Goulma II et III. Plus globalement il décide de mettre à l'étude par la commission des travaux la révision du plan de jalonnement de la commune (panneaux signalétiques).

### **Délimitation des zones humides**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une étude réalisée par le Parc Naturel Régional des Ardennes pour délimiter les zones humides et des conséquences de ce classement, les zones humides étant protégées par le code de l'environnement.

### **Nuisances sonores nocturnes**

Monsieur le Maire se fait l'écho des plaintes de riverains concernant des attroupements le soir autour du terrain multisports et des nuisances sonores la nuit. Il indique avoir alerté la gendarmerie de ces faits et rencontré les auteurs de ces troubles.

La séance est levée à 23h21.

## Réunion du 19 juin 2020 - 19h00

### Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Membres élus : Mesdames Pascale ANSELMO, Corinne BOCQUET, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE, Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mesdames Morgane PETIT, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Messieurs Jean-Pierre BOREL, Tony ROCH.

### Absent excusé donnant pouvoir

Monsieur Olivier SAVATTE donnant pouvoir à Monsieur Johann PRZYBYLSKI

**Absente excusée** : Madame Isabelle BERTRAND.

**Elue secrétaire de séance** : Madame Annette MARCHAND.

### Nomination du vice-président

Selon l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, le maire est président de droit. Dès la constitution du conseil d'administration, le CCAS élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire.

Monsieur CARBONNEAUX propose Madame Pascale ANSELMO, adjointe aux affaires sociales et demande s'il y a d'autres candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, élit Madame Pascale ANSELMO vice-présidente.

### Rôle et missions du CCAS

Madame Pascale Anselmo apporte des informations aux membres présents pour préciser le rôle et les missions du CCAS.

### Demande d'aide sociale par un administré (à huis clos)

### Nomination des délégués à l'ALSH7

Madame ANSELMO expose en quoi consiste un Accueil de Loisir Sans Hébergement et rappelle les 7 communes signataires de la convention de fonctionnement : BELVAL, DAMOUZY, HAUDRECY, HAM-LES-MOINES, HOULDIZY, SURY et TOURNES.

A l'unanimité, sont nommés délégués à l'ALSH7 : Jean-Pierre BOREL, Morgane PETIT, Chantal VAN DEN ABEELE et Pascale ANSELMO.

## **ALSH7 : Eté 2020**

Compte tenu du contexte actuel lié au COVID 19, exposé étant fait des mesures sanitaires à respecter dans le cadre du fonctionnement d'un ALSH, un débat sur les bénéfices / risques de l'ouverture de l'ALSH 7 est ouvert.

A l'unanimité, il est décidé de ne pas ouvrir L'ALSH 7 pour l'été 2020.

## **Plan canicule 2020**

Chaque année, le Plan Canicule est activé et couvre la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre. Ce plan définit des niveaux d'alerte des épisodes de chaleur et les actions qui y sont associées afin de prévenir les risques sanitaires.

Le préfet demande de mettre en place un registre dans lequel les personnes pourront s'inscrire sur la base du volontariat. Le plan s'adresse plus particulièrement aux personnes vulnérables, âgées de 68 ans, atteintes d'un handicap, isolées.

En cas de déclenchement du plan d'alerte canicule, il conviendra de contacter quotidiennement les personnes inscrites sur ce registre pour s'assurer de leur état de santé. Des visites à domicile peuvent être effectuées.

Sur proposition de Madame Pascale ANSELMO, le C.C.A.S. décide d'ouvrir ce registre et de diffuser un bulletin d'inscription.

## **Commande groupée de pellets**

Une première commande groupée de pellets a été réalisée en 2019 sur l'initiative de Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Le C.C.A.S. décide de renouveler l'opération pour 2020, dans les conditions suivantes :

Prestataire : Botanic

Tarifs :

- 4.40 € TTC le sac pour septembre, par palette de 70 sacs départ magasin.
- 4.80 € TTC le sac pour septembre, par palette de 70 sacs livrés. Les livraisons s'effectueront devant la porte du garage. Il sera nécessaire d'aider à décharger.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

## Réunion du 7 juillet 2020 - 19h00

### Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Pascale ANSELMO, vice-présidente.

Membres élus : Isabelle BERTRAND, Corinne BOCQUET, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE, Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mesdames Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Messieurs Jean-Pierre BOREL, Tony ROCH, Olivier SAVATTE.

**Absente excusée** : Madame Morgane PETIT.

**Elue secrétaire de séance** : Madame Corinne BOCQUET.

### Règlement intérieur

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur du conseil d'administration du C.C.A.S., le Conseil l'adopte à l'unanimité.

### Affectation de résultat d'exploitation 2019 du CCAS

A l'unanimité, le Conseil affecte le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

Excédent antérieur reporté	51 496,56 €
Virement à la section d'investissement	0 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2019</b>	
Déficit d'exploitation	15 825,20 €
Excédent au 31/12/2019	35 671,36 €
Virement à la section d'investissement	0 €
Affectation à la section de fonctionnement	35 671,36 €

### Présentation et vote du budget primitif 2020

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 qui est voté par chapitre à l'unanimité comme suit :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 47 340,00 euros et les recettes à 52 398,36 euros (intégrant l'excédent de clôture 2019 de 35 671,36€).

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 0 euros et les recettes à 22 euros.

## **Commandes de pellets**

11 personnes ont passé commande, comme en 2019, dont 3 souhaitant être livrées à domicile.

## **Registre canicule**

8 inscriptions ont été enregistrées à ce jour. Les personnes peuvent s'inscrire également par téléphone en mairie en cas de difficultés à se déplacer.

## **Animation de Saint-Nicolas 2020**

Mme VELPRY propose une animation marionnettes pour la Saint-Nicolas, le 6 décembre 2020. Des contacts ont été pris avec la compagnie « On regarde par la fenêtre » dirigée par Sylvie ZzANI et qui propose un spectacle interactif : Guignol et le petit pot de confiture, d'une durée minimum de 37 minutes. Le tarif est de 800 €. Après un tour de table, les membres du conseil répondent à l'unanimité favorablement à ce projet.

## **Carte cadeau naissance**

A chaque naissance, le CCAS offre une carte d'achat de 15 euros. Elle est remise aux parents par un ou deux membres du C.C.A.S., cela permet de présenter ses champs d'action. Pascale ANSELMO présente un modèle de carte naissance et de bon d'achat.

Mme BOCQUET suggère de personnaliser le texte en portant le prénom de chaque enfant. L'idée est judicieuse et retenue.

## **Projet de boîte à livres**

La réflexion est née du postulat que la rue de la gare est excentrée du reste du village et éloignée de tous services. L'installation d'une boîte à livres serait un outil pour animer la rue et donner à chacun un accès libre à la culture.

Principe de fonctionnement : la boîte à livres fonctionne sur le principe du partage. Il n'y a pas d'inscription, pas d'horaire. Chacun peut déposer ou emprunter un livre. Chacun est acteur, et on donne une seconde vie aux livres.

Ce projet peut être parrainé financièrement par le Lions Club. Mme ANSELMO a effectué une requête de principe dans ce sens auprès du Président du Lions Club des Ardennes et elle attend une réponse.

Le conseil émet un avis favorable à ce projet. Si le Lions Club ne donne pas une suite favorable, le CCAS portera le projet en interne.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.



## Affaires administratives

### ◆ Restrictions pour l'usage de l'eau

En raison de la situation de sécheresse, le Préfet des Ardennes a pris un arrêté le 22 juillet 2020 limitant certains usages de l'eau jusqu'au 31 octobre 2020.

Sont notamment interdits :

- le remplissage des piscines ;
- le lavage des voitures (hors des stations professionnelles) ;
- le lavage des voiries et trottoirs et le nettoyage des terrasses et façades entre 11 h et 18 h ;
- l'arrosage des pelouses et espaces verts publics et privés, des terrains de sports, des jardins d'agrément ou potagers entre 11 h et 18 h.
- l'alimentation des fontaines en circuits ouverts.



## Fêtes et cérémonies

La pandémie de covid 19 continue de perturber le calendrier des animations communales habituelles. C'est donc sous toutes réserves que nous communiquons les dates des prochaines manifestations qui sont susceptibles d'être annulées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

### ◆ Cérémonie du Bois de la Rosière

La commémoration du massacre du Bois de la Rosière, si les autorisations préfectorales sont accordées, se déroulera le samedi 12 septembre selon un programme qui sera arrêté ultérieurement en fonction des contraintes sanitaires.

### ◆ Journée du patrimoine

Malgré les contingences du moment, le Conseil municipal a décidé de participer cette année encore à la journée du patrimoine, le dimanche 20 septembre 2020.

Le thème retenu sera les recettes ardennaises. Cette journée sera organisée sous le patronage de Madame Lise Bèsème-Pia, femme de



lettres, folkloriste et gastronome ardennaise, auteure de plusieurs ouvrages sur la cuisine traditionnelle régionale.



## Affaires sociales

### ◆ Commande groupée de pellets

Monsieur TOURY, gérant de BOTANIC, informe le C.C.A.S. que les palettes de pellets seront disponibles fin août. Il contactera personnellement les personnes ayant passé une commande afin de leur fixer une date, soit de livraison, soit de retrait en magasin, en fonction de ses arrivages.

### ◆ Plan canicule, rappel

Le C.C.A.S. rappelle qu'il a activé un plan canicule du 1er juin au 15 septembre pour les personnes âgées de plus de 68 ans ou atteintes d'un handicap, isolées, sans entourage de proximité.

Il est toujours temps de s'inscrire par téléphone en mairie pour bénéficier de ce dispositif qui sera déclenché en cas d'alerte canicule par le Préfet.



### Fauchage tardif des berges du ruisseau

Certains habitants ont remarqué que les berges du ruisseau n'étaient pas tondues ni débroussaillées et ont pu s'en inquiéter auprès de la mairie.

Il ne s'agit pas d'une négligence des agents de l'équipe technique de la mairie, qu'on se rassure.

Le fauchage tardif des talus bordant notre ruisseau relève d'une volonté de la commune de mettre en œuvre des bonnes pratiques environnementales visant à préserver la faune et la flore.

Rappelons que notre commune a déjà banni depuis plusieurs années l'emploi des herbicides pour l'entretien des voies communales et des espaces verts publics.

Le fauchage tardif s'inscrit dans cette même logique : il préserve la biodiversité végétale naturelle et épargne les nichées de certains oiseaux.



## A noter sur vos agendas

- ◆ **12 septembre** Cérémonie commémorative du Bois de la Rosière.
- ◆ **20 septembre** Journée du patrimoine.



## Vos élus au travail

Ne sont mentionnées ci-après que les réunions des instances communales, à l'exclusion des rendez-vous et rencontres diverses.

- 23/06 : Réunion maire / adjoints.  
Conseil du Syndicat forestier des onze communes.
- 26/06 : Commission fêtes et cérémonies.
- 30/06 : Tirage au sort des jurés d'assises.
- 03/07 : Commission des travaux.
- 07/07 : Conseil d'administration du C.C.A.S.
- 10/07 : Conseil municipal.
- 17/07 : Conseil communautaire Ardenne Métropole.
- 22/07 : Commission à Ardenne Métropole.
- 23/07 : Réunion maire / adjoints.  
Conseil syndical du pôle scolaire.
- 24/07 : Conseil municipal.
- 28/07 : Réunion maire / adjoints.  
Conseil communautaire Ardenne Métropole.
- 31/07 : Conseil syndical de la FDEA.

## Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent tous les jours sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

**MAIRIE DE TOURNES**  
2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES  
tél. : 03.24.52.93.04

**Horaires d'ouverture** : • Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30

**Contacts** :  
• M. le Maire : maire.tournes@orange.fr  
• Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr  
• Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr  
• Site Internet : www.tournes.fr  
• Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr